



**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS  
NUMÉROS 1851, 1853 ET 1864  
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
(SECTEURS BÉCANCOUR, GENTILLY  
ET SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL)**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 4 mai 2026, les règlements suivants :

- le règlement numéro 1851 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour modifier les usages et normes d'implantation dans la zone C02-220 (Secteur Bécancour)** »;
- le règlement numéro 1853 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de créer la zone H01-122.1, à même une partie de la zone C01-122, et de permettre l'usage de résidence privée pour aînés dans la zone C01-122 (Secteur Gentilly)** »;
- le règlement numéro 1864 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour ajouter, dans la zone H03-389, une zone tampon sur le plan de zonage du secteur Sainte-Angèle-de-Laval** ».

Ces règlements sont entrés en vigueur le 21 mai 2026, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, des certificats de conformité.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Vous pouvez également consulter ces règlements sur le site Web de la Ville au [www.becancour.net](http://www.becancour.net), dans la section Ville | Avis publics | Cliquez ici pour consulter les règlements déposés ou adoptés lors d'une séance du conseil municipal.

Ville de Bécancour, le 21 mai 2026.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville